

4.4.2.2. Plan d'avenir pour la pêche professionnelle – Nouveau projet

IDENTIFICATION	
Type de projet	
<input checked="" type="checkbox"/>	Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
<input type="checkbox"/>	Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »
<input type="checkbox"/>	Proposition de modification législative ou réglementaire
Thème	
<input checked="" type="checkbox"/>	Agriculture/pêche

DETAIL DU PROJET	
RESPONSABLE DU PROJET	
Direction de la Mer Sud Océan Indien	
AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES	
Région Réunion, partenariat financier	
autres partenaires non financiers : CRPMEM, ARIPA, EAMR, IFREMER	
DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX	
<p>La pêche réunionnaise présente un potentiel de développement réel compte tenu de la faible consommation de poisson (18 kg par an contre 25 en moyenne nationale), de la part importante des importations (60%) et des projections démographiques.</p> <p>Les ressources halieutiques, sauf les zones côtières de l'ouest de l'île, permettent par ailleurs d'envisager des perspectives de croissance des activités. En outre, la composition de la flottille présente des faiblesses en termes de sécurité à titre principal, de formation professionnelle dans une moindre mesure.</p> <p>Enfin, les perspectives d'évolution des lignes directrices pour l'examen des aides d'État dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture (communication de la Commission n° 2015/C 217/01) permettent d'envisager des possibilités d'accompagnement public du renouvellement de la flotte qui n'existaient plus depuis longtemps. Le rapport IGAM/CGAAER constitue donc une excellente base de travail pour l'élaboration d'un plan ambitieux de développement de la pêche artisanale.</p>	
DESCRIPTIF DU PROJET	
Le renouvellement de la flotte de pêche a pour objet d'adapter la flotte aux conditions nouvelles d'activité et, partant, de rétablir la rentabilité des exploitations, d'optimiser les	

conditions de sécurité, et de rétablir l'attractivité du métier de pêcheur auprès des jeunes.

En ce sens les besoins sont présents sur tous les segments de la pêche à la Réunion. Concernant la pêche artisanale côtière, il s'agit de renouveler les navires aujourd'hui restreints à une navigation très côtière (moins de 5 milles), à l'écart des DCP ancrés, par des vedettes de pêche polyvalentes armées en 3^{ème} catégorie permettant un rayon d'action plus important. Pour le segment des palangriers côtiers il s'agit de renouveler ces navires par des navires mieux équipés en matière de sécurité pour leur permettre d'élargir leur zone d'exploitation à 40 milles autour de la Réunion.

Enfin pour les navires palangriers hauturiers, le renouvellement des navires actuels (de longueur 13 m) par des navires plus longs et mieux équipés (navires de 18 m) permettra à la flotille de se déployer dans l'ensemble du bassin maritime de l'océan indien, en s'adaptant aux évolutions normatives et aux marchés tout en optimisant les coûts d'exploitation, en diminuant l'impact environnemental et en améliorant les conditions de travail et de sécurité pour les marins.

Toute cette démarche devra trouver une pleine cohérence avec les documents d'orientation en préparation, notamment le document stratégique de façade, le projet de plan stratégique du grand port maritime du Port et le plan d'avenir de la pêche réunionnaise.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION

Si la bonne gestion de la ressource halieutique constitue une condition de soutenabilité de cette politique, une condition d'efficacité du plan est l'augmentation de la part du poisson local dans les habitudes de consommation des Réunionnais. Cela implique une étude de marché et des actions de sensibilisation des consommateurs, que l'interprofession a déjà engagées.

Un travail sur les indicateurs de suivi de plan devra également être engagé assez tôt, concernant les marchés mais aussi des retombées en termes économique et social pour l'ensemble de la filière.

L'intervention publique doit s'inscrire dans un partenariat gagnant / gagnant avec les professionnels qui englobe les thématiques suivantes :

- lutte contre le travail dissimulé: généralisation du régime de licence professionnelle, marquage des poissons issus de la pêche récréative, interdiction de la pêche de plaisance autour des dispositifs de concentration de poissons.

- formation : le projet de création d'un campus des métiers de la mer constitue une opportunité à mettre en lien avec ce plan afin que l'offre de formation maritime soit en adéquation avec les besoins de la filière qui croissent actuellement de manière importante.

- sécurité maritime : le problème principal concerne le respect des distances de navigation et des durées de marée par les palangriers. Sur ces points, une réflexion pourrait être engagée sur une adaptation locale des règles nationales.

- conditions de travail et de vie à bord des navires : le respect des normes d'armement et des conditions d'hygiène et d'habitabilité à bord de ces navires doit être

omniprésente dans cette démarche.

Les engagements des opérateurs économiques, qui constituent la contrepartie de l'investissement des collectivités publiques et de l'Etat, feront l'objet d'un dispositif de contrôle adapté, intégré au plan régional de contrôle des pêches.

COÛT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet estimés s'élèvent à environ 25 M€ et concernent un besoin identifié de 40 vedettes polyvalentes de 7 m, 5 palangriers côtiers, 10 palangriers hauturiers de 18 m. Le total d'aides publiques estimé est d'environ 13,2 M€.

Ces besoins couvrent une période plus large que la période concernée par le contrat de convergence et de transformation (2019-2022). L'enveloppe disponible sur l'exercice en cours permettra de financer les besoins les plus urgents.

Outre l'aide à la construction des navires, cette mesure a pour ambition de soutenir tous projets, études ou services de conseil nécessaires à la finalisation du diagnostic et des plans d'action de tous les volets prévus dans le plan d'avenir de la pêche réunionnaise.

Plan de financement: BOP 123

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
Coût Etat	Investissement	0.200	0.200	0.200	0.200	0.800
	Fonctionnement					
Coût Région	Investissement	0.200	0.200	0.200	0.200	0.800
	Fonctionnement					
Total	Investissement	0.400	0.400	0.400	0.400	1.600
	Fonctionnement					

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

X Non

Service instructeur :

DMSOI

Durée totale de l'action :

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022		
	T1	T2	T3	T4	T5	T6
Projet/crédit Etat	200	200	200	200		